

DEPARTEMENT
De la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes MARANA GOLO
2021/35

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	29

Date de la convocation
01/06/2021

Date d'affichage

Objet de la Délibération

Reprise définitive des Résultats 2020 – M14 - M49 EAU & M49 ASSAINISSEMENT

L'an deux mil vingt et un et le lundi 07 juin à 16h30

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaient Présents (21) : Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI- Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Augustine MARIOTTI – Jean François MATTEI – Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Angèle NERI – Gabriel PASQUALI – Georges RISTICONI – Jeanne Baptiste SAVELLI – Pascale TOTH

Pouvoirs (8) : Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Muriel BELTRAN – José OLIVA donne pouvoir à Augustine MARIOTTI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – Frederic RAO donne pouvoir à Pascale TOTH – Christelle CRUCIANI donne pouvoir à Georges RISTICONI – Maria GAROBY donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Patrick EIDEL GIUDICELLI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Anne Marie NATALI donne pouvoir à Ange LAMBERTI

Absents (8) : Christiane ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Isabelle GIUDICELLI – Charles MARCELLI – Pierre NATALI – Charlotte TERRIGHI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Monsieur Christophe GRAZIANI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Les instructions comptables M14 et M49 disposent que les résultats de l'exercice précédent sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. Néanmoins, l'article L.2311-5 alinéa 4 du Code Général des collectivités territoriales autorise une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent au moment du vote du budget primitif.

Par délibération n°2021/17 du 12 avril 2021, le conseil Communautaire a procédé à une reprise anticipée des résultats dans son budget primitif 2021 pour le budget principal et les budgets annexes de l'eau et l'assainissement.

Après l'approbation des comptes administratifs 2020, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats. Ces derniers sont conformes aux résultats des comptes de gestion du Trésorier et des résultats repris par anticipation aux budgets primitifs 2021.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés aux comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes de l'eau et l'assainissement.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210607-2021-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2021

Affichage : 17/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,
 Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5,
 Vu les instructions comptables M14 et M49,
 Vu les résultats des comptes administratifs 2020,
 Vu la délibération n°2021/17 du Conseil Communautaire du 12 avril 2021 relative à la reprise anticipée des résultats,
 Vu la délibération n°2021/18 du Conseil Communautaire du 12 avril 2021 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021
 Vu la délibération n°2021/19 du Conseil Communautaire du 12 avril 2021 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2021
 Vu la délibération n°2021/20 du Conseil Communautaire du 12 avril 2021 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2021

AFFECTE définitivement les résultats constatés au 31/12/2020 de la Communauté de Communes de Marana Golo comme suit :

A noter que les affectations sont inchangées par rapport à la reprise anticipée.

BUDGET PRINCIPAL – 400 – M14 :

Affectation à l'investissement (compte 1068)	2 605 056,03
Report en Investissement	61 946,87
Report en Fonctionnement	3 156 132,98

BUDGET ANNEXE EAU – 401 – M49 :

Affectation à l'investissement (compte 1068)	-
Report en Investissement	2 483 961,55
Report en Fonctionnement	1 113 692,33

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – 402 – M49 :

Affectation à l'investissement (compte 1068)	-
Report en Investissement	10 192 578,62
Report en Fonctionnement	901 741,04

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme
Le Président
Jean DOMINICI


 COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARANA GOLO
 2008 Boulevard de l'aéroport
 20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 58 40 40
 email : contact@maranagolo.org
 SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210607-2021-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2021

Affichage : 17/06/2021

2

Pour l'autorité compétente par délégation

